

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 599 657

24) N° d'enregistrement national :

86 08521

51) Int Cl⁴ : B 26 B 21/40.

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 9 juin 1986.

30) Priorité :

43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 50 du 11 décembre 1987.

60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71) Demandeur(s) : VIART Joris. — FR.

72) Inventeur(s) : Joris Viart.

73) Titulaire(s) :

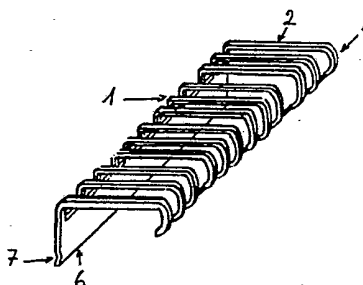
74) Mandataire(s) :

54) Dispositif adaptable sur lames de rasoir mécanique, pour élévation de la hauteur de coupe.

57) Dispositif évitant le contact direct des lames de rasoir
avec la peau.

L'invention concerne un dispositif permettant de se raser de
moins près en cas d'inflammation ou de boutons, évitant ainsi
les irritations et les blessures.

Sa présentation est celle d'une grille fine 1 s'emboîtant sur
une lame de rasoir. La partie basse 4 vient s'accrocher sous
l'avant de la cartouche, la partie haute 6 comportant un
renflement 7 permet le verrouillage élastique de l'ensemble et
le contact étroit de la partie plane 2 avec la lame de rasoir.



FR 2 599 657 - A1

D

La présente invention concerne un dispositif permettant d'éviter le contact direct d'une lame de rasoir sur la peau.

Dans tous les cas où le rasage journalier est rendu difficile ou impossible: Brulures, Maladie de peau, Blessures, Boutons, Grains de beauté, Irritations,

5 L'entretien de la barbe pose un problème quotidien.

Le dispositif selon l'invention, permet d'entretenir une longueur de poil minimale satisfaisante.

Le dispositif est réalisé en métal inoxydable ou doré à l'or, par découpage emboutissage.

10 A titre d'exemple nous allons décrire plusieurs prototypes qui ont été réalisés:

PLANCHE 1: La grille 1 comporte sur toute sa longueur une partie plane 2 en contact avec les lames de rasoir 3, la partie basse 4 est recourbée sur toute sa longueur pour venir s'accrocher sous la cartouche 5. La partie haute 6
15 repliée sensiblement perpendiculairement à la partie plane 2, comporte sur toute sa longueur un renflement 7 qui permet l'assemblage élastique de l'ensemble.

La figure 1 représente la grille vue de dessus. La figure 2 représente la partie haute arrière vue de face. La figure 3 représente la partie basse avant
20 vue de face. La figure 4 représente le dispositif avec la cartouche de lames vue de côté.

PLANCHE 2: La grille 1 comporte sur toute sa longueur une partie plane 2 en contact avec les lames de rasoir 3. A chaque extrémités de la partie plane 2, 2 pattes flexibles viennent enserer la cartouche 5. Les pattes basses 8 et 9
25 sont recourbées sous la cartouche 5, les pattes hautes 10 et 11 sont repliées sensiblement perpendiculairement à la partie plane 2 et comportent à leurs extrémités un renflement 12 qui permet un assemblage souple et étroit.

La figure 5 représente le second prototype vu de dessus. La figure 6
représente le second prototype partie haute arrière vue de face. La figure 7
30 représente le second prototype partie basse avant vue de face.

Il est bien entendu que la présente invention n'est pas limitée aux formes d'exécutions décrites et représentées et que l'on peut y apporter des modifications, additions ou suppressions sans sortir du cadre de l'invention. Par exemple la grille peut s'ouvrir par un côté et prendre la forme d'un

5 peigne, et sa fixation peut être modifiée.

L'épaisseur et l'espacement des barreaux de la grille, permettent le maintien de la régularité de l'espace entre la peau et la lame de rasoir.

La face supérieure de la grille est dépourvue d'angles vifs, évitant ainsi irritations et blessures.

Le dispositif est doré à l'or pour éviter les phénomènes allergiques.

REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif pour éviter le contact direct d'une lame de rasoir avec la peau; caractérisé en ce qu'il comporte une grille fine s'ajustant à diverses lames de rasoir.
- 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la grille se plaque tout contre le tranchant de la lame de rasoir.
- 3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que l'épaisseur et l'espacement des barreaux de la grille, permettent le maintien de la régularité de l'espace entre la peau et la lame de rasoir.
- 4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la face supérieure de la grille est dépourvue d'angles vifs, évitant ainsi irritations et blessures.
- 5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il est réalisé en métal inoxydable par découpage emboutissage.
- 6) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la grille est dorée à l'or pour éviter les phénomènes allergiques.
- 7) Dispositif selon la revendication 1 et la revendication 2 caractérisé en ce que la partie basse 4 est recourbée pour s'accrocher sous la cartouche 5.
- 8) Dispositif selon la revendication 1 et la revendication 2 caractérisé en ce que la partie haute 6 pliée sensiblement perpendiculairement à la grille 1, comporte un renflement 7 qui se verrouille élastiquement sous la cartouche 5.
- 9) Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que les pattes basses 8 et 9 sont recourbées pour s'accrocher sous la cartouche 5.
- 10) Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que les pattes hautes 10 et 11 sont pliées sensiblement perpendiculairement à la grille 1, et comportent des renflements 12 qui se verrouillent élastiquement sous la cartouche 5.

Planche 1/2

Figure 1

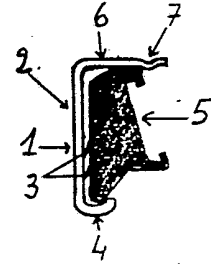
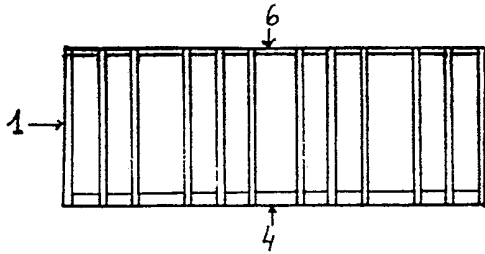


Figure 4

Figure 2

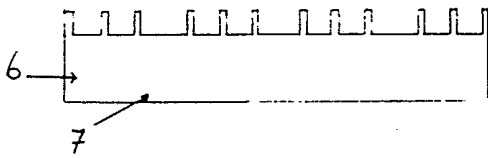


Figure 3

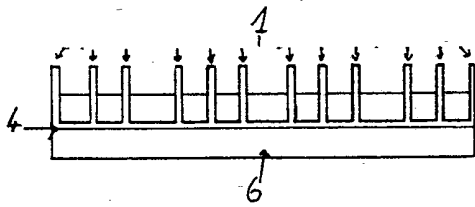


Planche 2/2

Figure 5

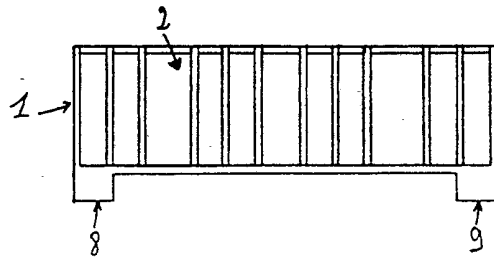


Figure 6

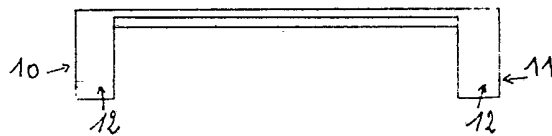


Figure 7

